

BUREAU DE COORDINATION DES ÉTUDES
Fiche d'identification de la mise à jour

COMMISSION : Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec
(Bélanger-Campeau).

ÉTUDE ORIGINALE

Référence : Volume 1, pages 167 à 241

Auteur : Pierre Fortin

Titre : La question de l'emploi au Québec : la photo et le film

MISE À JOUR

Auteur : Mario Fortin

Titre : La question de l'emploi au Québec : La photo et le film

Commentaires : L'auteur original ayant décliné l'invitation du Bureau de coordination, la mise à jour de son étude a été confiée à Mario Fortin par suite de l'appel d'offres de service et de la recommandation du comité d'évaluation.

«La question de l'emploi au Québec : La photo et le film»

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Après avoir revu les éléments essentiels de l'étude originale, la deuxième partie se consacre à établir la situation globale de l'emploi en 2000 et l'évolution de la conjoncture depuis 1989. La troisième partie se consacre à l'étude des phénomènes structurels alors que l'étude est complétée par une prospective sur deux défis des dix prochaines années. Les points importants qui ressortent de cette mise à jour sont les suivants.

- En l'an 2000, la conjoncture économique était aussi bonne qu'en 1989 et le Québec connaissait son plus faible taux de chômage depuis 25 ans (8,4%). Son taux d'emploi de 57,9% était semblable à celui de 1989 et demeurait un des plus faibles en Amérique du Nord. Seules les provinces atlantiques et la Virginie occidentale ont un taux d'emploi plus faible. Le taux d'activité au Québec a diminué de 0,7 point de pourcentage entre 1989 et 2000.

- L'écart de taux d'emploi entre l'Ontario et le Québec a fortement diminué, passant de 8,4 points de pourcentage en 1989 à 5,4 points de pourcentage en 2000. Celui entre la moyenne canadienne et le Québec a aussi reculé de 0,6 point de pourcentage (passant de 4,1 à 3,5 points de pourcentage). Ce rattrapage s'est effectué même si l'emploi total s'est accru de seulement 10% au Québec contre 14,8% dans le reste du Canada car la croissance de la population de 15 ans et plus est plus lente au Québec (+10%) que dans le reste du Canada (+16,2%). Ainsi, alors qu'il aurait fallu ajouter 430 000 emplois (14% du total) en 1989 pour atteindre un taux d'emploi similaire à celui de l'Ontario, un ajout de 320 000 emplois (+9%) permettrait de rejoindre l'Ontario en 2000. Le quart du déficit d'emplois entre le Québec et l'Ontario a donc été résorbé en une décennie. Une politique québécoise de plein-emploi peut donc être atteinte même si la part du Québec dans la création canadienne nette d'emplois est plus faible que la part du Québec dans l'emploi canadien.

- Entre 1990 et 1992, le Canada et le Québec ont connu leur pire récession depuis la dépression des années 30. Cela a causé un recul relatif de 10% du niveau de vie canadien par rapport au niveau de vie américain car entre 1989 et 2000, le PIB par habitant a augmenté de 27% aux États-Unis mais de seulement 17,8% au Canada. Sur une base régionale, le Québec affiche une performance presque identique à la moyenne canadienne, avec une croissance de 17,5% tandis que l'Ontario a connu la pire situation, sa croissance du PIB par habitant se limitant à 12,9%.

- Plusieurs éléments confirment que la restructuration associée à l'adoption de nouvelles technologies de production n'explique pas l'ampleur de la récession canadienne. Tout d'abord, ces changements ont touchés tous les pays développés sans

qu'ils connaissent une récession comparable. De plus, l'effet du changement technologique sur la demande de travailleurs qualifiés fut moins prononcé au Canada qu'aux États-Unis pendant que l'offre de main d'œuvre qualifiée augmentait plus rapidement. Troisièmement, les secteurs ayant connu un fort taux de destruction d'emplois dans la dernière décennie sont associés aux gouvernements alors que les secteurs exposés à la concurrence étrangère n'ont pas affiché de croissance significative du rythme de destruction d'emplois. Au contraire, la valeur réelle des exportations des entreprises canadiennes et québécoises ont fortement progressé. La thèse de la restructuration est aussi incompatible avec le comportement du nombre de postes vacants. Lorsque la restructuration est plus intense, on observe une hausse simultanée du taux de postes vacants et du taux de chômage car non seulement les chômeurs ont plus de difficulté à trouver un emploi mais les entreprises comblent plus difficilement les postes disponibles. Or, on a plutôt observé que les entreprises recrutaient moins lorsque le chômage était élevé, signe que le chômage était causé par une faible demande de travail.

- La courbe de Beveridge québécoise montre comment les postes vacants et le chômage évoluent. Statistique Canada estime que le taux de postes vacants se situait à 2,2% au Québec en 2000. Cette donnée a été utilisée pour calibrer la courbe de Beveridge qui a ensuite été calculée pour les autres années à partir des changements de l'indice de l'offre d'emplois. Cette courbe confirme que la récession au Québec fut causée par une baisse d'activité économique. Elle a également affiché une diminution du taux de chômage particulièrement rapide entre 1993 et 1996 sans que les postes vacants ne changent. Elle s'est comportée comme si la restructuration avait diminué ou encore comme si le taux d'activité avait diminué. Enfin, elle identifie une forte reprise de la demande de travail à partir de 1998 qui a permis de réduire rapidement le chômage au cours des trois dernières années.

- La récession canadienne est mieux expliquée par l'orientation très restrictive de la politique monétaire poursuivie par la Banque du Canada entre 1988 et 1992. Le Québec est assez vulnérable à une telle politique car son activité est relativement concentrée dans la fabrication manufacturière. C'est cependant l'Ontario qui a été la plus touchée, en partie parce que la production de biens manufacturés durables y est encore plus fortement concentrée qu'au Québec. Son ralentissement exceptionnellement violent s'explique aussi probablement par l'éclatement de la bulle spéculative immobilière qui prévalait à la fin des années 80 dans le sud de la province.

- La Nouvelle Angleterre a connu une récession pire que celles du Québec et de l'Ontario en raison de l'éclatement d'une bulle spéculative d'une plus grande ampleur dans le secteur de l'immobilier dans la région de Boston. Ceci n'a pas empêché de rétablir le plein-emploi dans cette région même si l'emploi total y a progressé de moins de 7% en dix ans. Ceci illustre de nouveau qu'une faible croissance de l'emploi est compatible avec le plein-emploi si la population augmente lentement.

- La lenteur de la reprise canadienne après 1992 s'explique par le maintien des taux d'intérêt élevés pendant trop longtemps. D'une part, la Banque du Canada est intervenue pour limiter les baisses de taux d'intérêt. D'autre part, le marché a commandé des primes de taux d'intérêt sur les titres libellés en dollar canadien à cause de l'inquiétude envers l'état des finances publiques. Les soubresauts constitutionnels ont aussi sporadiquement poussé les taux d'intérêt en hausse mais cet impact fut, finalement, relativement faible.

- Poursuivant une tendance baissière amorcée en 1984, le salaire hebdomadaire moyen au Québec a diminué de 6,6% par rapport au salaire ontarien entre 1989 et 2000. Il est en effet passé de 543 \$ à 613 \$ au Québec (+12,7%) tandis qu'il passait de 577 \$ à 698 \$ (+21%). Comme les prix à la consommation ont augmenté de 12,7% au Québec et 15,4% en Ontario, le salaire réel au Québec a stagné à 554\$ (en pouvoir d'achat de 1992) alors que celui de l'Ontario a augmenté de 583 \$ à 611\$ (en pouvoir d'achat de 1992), soit une hausse de 4,8%. Notons que le salaire réel moyen stagné même si le salaire minimum a progressé de 14% entre 1991 et 2000.

- La distribution régionale de l'emploi a peu changé. C'est de nouveau dans la couronne montréalaise et en Outaouais que la situation de l'emploi est la meilleure. Les taux d'emploi en Montérégie et dans les Laurentides sont à toutes fins pratiques identiques à ceux de l'Ontario. À l'opposé, c'est encore en Gaspésie-îles-de-la-Madeleine qu'on observe le plus faible taux d'emploi.

- L'amenuisement relatif du secteur primaire et de celui de la fabrication s'est poursuivi au cours de la dernière décennie. En l'an 2000, le secteur primaire n'emploie plus que 3% de la main d'œuvre du Québec alors que la part de la fabrication manufacturière a fléchi à 18,3%. Près de trois emplois sur quatre sont maintenant dans les services. Ce sont les emplois dans les services commerciaux, l'éducation et la santé qui affichent la plus forte progression depuis 10 ans. Le secteur de la santé est le plus important avec 11% de la main d'œuvre québécoise. La plus forte progression s'est produite dans les emplois de nature scientifique et technique dont la part des emplois est passée de 3,6% en 1989 à 5,8% en 2000.

- Dans le secteur manufacturier, les secteurs traditionnels du vêtement et du papier perdent progressivement de leur importance relative tout en conservant néanmoins des parts importantes de l'emploi. Ainsi, l'industrie du vêtement occupe 9,1% de l'emploi manufacturier tandis que le secteur des produits du papier a diminué de façon marquée, passant de 8,9% en 1991 à seulement 6% en 2000. Les secteurs gagnants sont la fabrication de produits en bois (+1,8% à 7,1%), de produits informatiques et électroniques (+1,6% à 5,1%), de machines (+1,1% à 5,1%), de produits en caoutchouc ou en plastique (+0,9% à 5,7%), d'aliments (+0,7% à 10,2%) et de produits métalliques (+0,6% à 6,9%). Le secteur du matériel de transport a conservé une part à peu près constante à 8,2%, maintenu en niveau par l'aérospatiale qui occupe une part de 4,4 % des emplois.

- La scolarisation continue plus que jamais à déterminer le taux d'emploi. Quel que soit le niveau de scolarisation, le taux d'emploi atteint son maximum entre 30 et 54 ans. Il plafonne tout au plus à 50% pour les personnes ayant 8 années ou moins de scolarité mais atteint jusqu'à 88% pour les diplômés universitaires. À partir de 55 ans, le taux d'emploi diminue et varie entre 30% (8 années ou moins de scolarité) et 56% (diplômé universitaire).

- Prise globalement, la population du Québec continue d'afficher une scolarisation moyenne plus faible que l'Ontario. La proportion de la population ayant fréquenté l'école 8 années ou moins dépasse 16% au Québec, soit le double de la proportion observée en Ontario. Toutefois, comme moins de québécois et québécoises ont quitté l'école pendant leurs études secondaires, la proportion de la population ayant des études postsecondaires partielles ou complètes est similaire dans les deux provinces, soit 51,6% au Québec et 52,8%.

- Au Québec, plus de jeunes ont un diplôme postsecondaire ou universitaire (66% contre 62% en Ontario) mais ils sont aussi plus nombreux à ne pas compléter leurs études secondaires (15% au Québec contre 9% en Ontario). Du point de vue du taux d'emploi, le taux de décrochage plus élevé au Québec peut contribuer à diminuer le taux d'emploi, mais le plus haut taux d'obtention d'un diplôme postsecondaire joue en sens inverse. Il est difficile à première vue d'établir la direction de l'avantage net découlant de cette situation. Cependant, mesuré par le nombre d'années de scolarisation, il est clair que les jeunes générations du Québec ont comblé le retard de scolarisation par rapport à l'Ontario.

- Si le Québec avait un niveau de scolarisation identique à celui de l'Ontario, le taux d'emploi du Québec monterait à 59,0%. Ceci comblerait donc tout au plus un cinquième de la différence de taux d'emploi observé en l'an 2000 entre l'Ontario et le Québec. La faiblesse du taux d'emploi au Québec découle donc surtout du fait qu'à un niveau donné de scolarisation, on travaille moins au Québec. Cet écart de taux d'emploi n'est cependant pas uniformément réparti. Il est particulièrement marqué pour les personnes faiblement scolarisées et disparaît chez celles les plus fortement scolarisées.

- Entre 1990 et 2000, il y a eu diminution nette de 289 000 (-31%) du nombre de postes occupés par une personne n'ayant pas complété les études secondaires. Pendant la même période, le nombre d'emplois occupés par un diplômé postsecondaire s'est accru de 344 000, soit près de 38% d'augmentation, et celui détenu par un détenteur d'un grade universitaire a progressé de 245 000, soit presque 60% de hausse. Il y a donc une transition extrêmement rapide du marché du travail, car les personnes ayant un diplôme postsecondaire ou un grade universitaire occupent 70% des emplois contre 52% dix ans plus tôt. Cet accroissement de scolarisation des emplois occupés constitue une adaptation souhaitable vers une économie axée sur le savoir.

- Depuis le début des années 90, la génération du baby-boom a commencé à entrer dans le groupe des 45 à 54 ans. Ceci n'a pas eu grand impact sur le taux d'emploi. La

part des jeunes et celle des 55 ans et plus ont peu changé depuis 10 ans tandis que celle des 65 ans est en franche progression (14,7% de la population de 15 ans en 2000 contre 12,4% en 1990).

- Le taux d'emploi des jeunes hommes se situe en 2000 à 54,7% et celui des jeunes femmes à 50,5%, en diminution marquée de 6,0 et 5,3 points de pourcentage respectivement depuis 1989. C'est surtout l'augmentation du taux de fréquentation scolaire qui explique cette réduction du taux d'emploi des jeunes car leur taux de chômage de 13,9% est le même qu'en 1989.

- Le taux d'emploi des femmes a continué sa forte progression tendancielle au Québec. Ainsi, il a augmenté de 62,6% à 71,4% (+8,8 points de pourcentage) pour le groupe d'âge de 25 à 54 ans alors que celui des femmes de 55 à 64 ans a progressé pour sa part de 6,1 points de pourcentage. Leur taux d'emploi s'est considérablement rapproché de celui des femmes ontariennes du même âge. La poursuite de l'augmentation du taux d'activité féminin s'est prolongée plus longtemps qu'en Ontario mais il devrait avoir plafonné chez les 25 à 54 ans. On devrait s'attendre à ce qu'il poursuive sa progression pendant encore au moins une dizaine d'années chez les femmes de 55 à 64 ans.

- Des changements à la Loi sur l'assurance-emploi (auparavant assurance-chômage) ont été apportés en 1990, 1994 et 1996 afin de rendre l'accès aux prestations plus difficiles et de réduire la durée des prestations. Cela a fait diminuer le taux de subvention à l'emploi instable surtout en 1994, le faisant passer de 178% en 1993 à 95% en 1995. En 2000, ce taux se situe tout juste à 60%. L'ensemble de ces modifications réglementaires au régime a fait diminuer le taux d'activité global au Québec d'au moins 0,5 point de pourcentage entre 1989 et 1997.

- Maintenant que la génération du baby-boom commence à atteindre 55 ans, l'impact sur le taux d'emploi des changements de la composition démographique s'accélère. Alors que l'effet annuel du vieillissement était de réduire le taux d'emploi canadien de près de 0,1% par année pendant les années 90 en moyenne, cet impact sera au moins doublé pendant la prochaine décennie au Canada. Au Québec, le vieillissement pourrait faire diminuer le taux d'emploi de 4,1 points de pourcentage entre 2000 et 2011 et le ramener à 53,8%. En Ontario, le vieillissement fera diminuer le taux d'emploi de seulement 2,4%. L'écart de taux d'emploi entre le Québec et l'Ontario ira donc en augmentant dans les dix prochaines années. Seule une hausse significative du taux d'activité des 55 à 64 ans peut limiter l'ampleur de la baisse du taux d'emploi global au Québec. Un scénario plausible le situerait à 55% en 2011.

- À cause de cette baisse de taux d'emploi, la création nette d'emplois au Québec entre 2000 et 2011 sera probablement inférieure à 100 000. Il faut envisager la possibilité que la création nette d'emplois au Québec puisse même être nulle. Si cela se matérialisait alors que l'accumulation de capital et le progrès technique des 11 prochaines années se poursuivraient au même rythme que depuis 1989, le PIB réel par habitant augmenterait de seulement 13% d'ici 2011 au lieu de 17,5% comme ce fut le

cas entre 1989 et 2000. La croissance économique réelle du Québec serait réduite d'environ 25%.

- S'il accède à la souveraineté, le Québec devra choisir un régime monétaire avantageux. Actuellement, le Canada maintient un régime de change flexible dans lequel la valeur du dollar canadien varie avec le prix des produits de base. Une telle politique est bien adaptée aux besoins de l'Alberta et de la Saskatchewan mais tend à amplifier les chocs touchant l'Ontario et le Québec. Si le Québec décidait de ne pas créer une nouvelle monnaie, l'adoption du dollar américain serait probablement un meilleur choix macroéconomique que le dollar canadien.

- Étant donné l'impact extrêmement favorable de l'éducation supérieure sur les perspectives d'emploi, il est indispensable de maintenir l'accessibilité aux études postsecondaires. Il est également crucial que les institutions d'enseignement aient les capacités financières pour assumer un enseignement et une recherche d'un calibre concurrentiel avec ce qui se fait en Amérique du Nord.